

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 061

Délibération n°36/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Nomination des membres de la commission d'appel d'offres

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

VU les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres

- La liste unique présente :

M. CORBIN Thierry, M. PISTOLI Daniel, LENAERTS Patrick, membres titulaires

Mme CHARTIER Colette, M. DE BIASI Gilles, Mme LUMBRERAS Odile, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 24
- Suffrages exprimés = 23

Ainsi répartis :

⇒ La liste unique obtient 23 voix

En application de la règle relative à l'attribution des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort, la liste unique obtient 6 sièges.

Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

membres titulaires :

- M. CORBIN Thierry
- M. LENAERTS Patrick
- M. PISTOLI Daniel

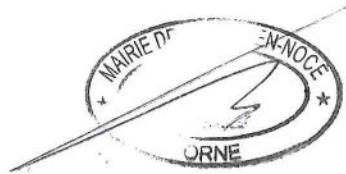
membres suppléants :

- Mme CHARTIER Colette
- M. DE BIASI Gilles
- Mme LUMBRERAS Odile

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 062

Délibération n°37/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumberas O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue P.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : Nomination des élus du conseil municipal au conseil
d'administration du centre communal d'action sociale**

CONSIDERANT que dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre d'action sociale,

CONSIDERANT qu'outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein par le conseil municipal,

CONSIDERANT que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale et que ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal,

CONSIDERANT que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète et que dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

CONSIDERANT que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

CONSIDERANT que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10,

1. Nombre de représentants du conseil municipal élus au conseil d'administration du CCAS

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le nombre de membres élus est fixé à 6.

2. Elections des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret, à l'élection des élus du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du CCAS.

- La liste unique présente : Mme CHARTIER Colette, Mme CHAUVIERE Patricia, Mme FRIGAULT Delphine, Mme KOUBA Marianne, Mme LUMBRERAS Odile, M. PISTOLI Daniel

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants = 24

- Suffrages exprimés = 23

ainsi répartis :

La liste unique obtient 23 voix

En application de la règle relative à l'attribution des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, la liste unique obtient 6 sièges.

Sont déclarés élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme CHARTIER Colette
- Mme CHAUVIERE Patricia
- Mme FRIGAULT Delphine
- Mme KOUBA Marianne
- Mme LUMBRERAS Odile
- M. PISTOLI Daniel

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le maire,

Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 063

Délibération n°38/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales

CONSIDERANT que dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, participent à la commission de contrôle des listes électorales trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

VU articles L.19 et R.7 du Code électoral,

Le Conseil Municipal PROPOSE la liste suivante :

- Madame CHAUVIERE Patricia
- Monsieur CHEVALLIER Ludovic
- Madame DOMIEN-RIVIERE Elodie
- Monsieur PISTOLI Daniel
- Madame POUSSIN Françoise

Décision adoptée :

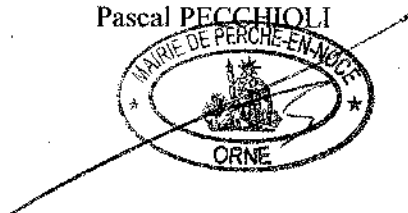
à l'unanimité

à la majorité (... voix pour / ... voix contre / ... abstentions)

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 064

Délibération n°39/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Création des commissions municipales thématiques et désignation des membres

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de former, au cours de ses séances, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Vu la proposition de monsieur le Maire de créer 11 commissions municipales thématiques,

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la liste des commissions municipales thématiques suivantes :

1. Finances
2. Personnel
3. Travaux
4. Voirie
5. Assainissement
6. Communication – relation avec les associations
7. Economie – commerces – santé,
8. Fleurissement
9. Fêtes et cérémonies,
10. Cimetières,
11. Aménagement durable - urbanisme-patrimoine

Article 2 : Les commissions municipales thématiques comportent au maximum 12 membres.



Article 3 : Après un appel à candidatures, le Conseil Municipal désigne les membres au sein des commissions suivantes :

1 – Finances -

Président : Pascal Pecchioli

- Daniel Pistoli
- Marianne Kouba
- Antoine Denis-Bertin
- Peggy James Jaouen
- Elodie Domien Rivière
- maires délégués

2 – Personnel

Vice-Président : Pascal Pecchioli

- Martine Biffard
- Patrick Lenaerts
- Thierry Corbin
- Odile Lumbreras
- Guillaume Bourdin
- Daniel Pistoli
- Antoine Denis-Bertin

3 – Travaux

Vice-Président : Patrick Lenaerts

- Patrick Christophe
- maires délégués
- Daniel Pistoli
- Antoine Denis-Bertin

4– Voirie

Vice-Président : Thierry Corbin

- Maires Délégués
- Patrick Christophe
- Sébastien Nion

5– Assainissement

Vice-Président : Guillaume Bourdin

- Gilles De Biasi
- Patrick Christophe
- Maires Délégués
- Elodie Domien-Rivière
- Antoine Denis-Bertin
- Odile Bouvier

6 – Communication – relation avec les associations

Co-Présidents : Gilles De Biasi et Marlène Adjiman

- Marlène Adjiman
- Gilles De Biasi
- Colette Chartier
- Daniel Pistoli
- Elodie Domien-Rivière
- Françoise Poussin
- Patrick Lenaerts
- Invitée : Catherine Boucault

7 – Economie – commerces – santé

2026 065

Président : Pascal Pecchioli

- Marianne Kouba
- Odile Bouvier
- Maires Délégués
- Elodie Domien-Rivière
- Colette Chartier
- Michel Robin

8 – Fleurissement

Président : Thierry Corbin

- Patrick Christophe
- Ludovic Chevallier
- Thierry Corbin
- Patricia Chauvière
- Thierry Cavalier
- Marlène Adjiman
- Elodie Domien-Rivière

Invités : Alain Met (responsable service technique), Roselyne Guérin (intervenante extérieure)

9 – Fêtes et cérémonies

Présidente : Martine Biffard

- Peggy James Jaouen
- Françoise Poussin
- Thierry Corbin
- Odile Bouvier

10 – Cimetières

Président : Guillaume BOURDIN

- Guillaume Bourdin
- Thierry Cavalier
- Patricia Chauvière
- Maires Délégués
- Françoise Poussin
- Daniel Pistoli

11 – Aménagement durable - urbanisme – patrimoine

Président : Pascal Pecchioli

- Julie De Caffarelli
- Gilles De Biasi
- Elodie Domien-Rivière
- Odile Lumbreras
- Michel Robin
- Antoine Denis-Bertin
- Patricia Chauvière

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 061-200053866-20260402-D2026039-DE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 066**Délibération n°40/2026**

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,

le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Désignation des délégués communaux au sein du SIAEP de Nocé

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein du SIAEP de Nocé dont elle est membre.

Conformément à l'article 5 des statuts de ce syndicat, la commune de Perche en Nocé est représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, procède à un vote à main levée sur la désignation des membres.

- Nombre de votants : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Nombre de votes pour : 24

Sont désignés pour représenter la commune au sein du SIAEP de Nocé :

• délégués titulaires :

- 1^{er} : Pascal PECCHIOLI
- 2^{ème} : Gilles DE BIASI
- 3^{ème} : Thierry CORBIN
- 4^{ème} : Sébastien NION

* délégués suppléants :

- 1^{er} : Patrick LENAERTS
- 2^{ème} : Peggy JAMES JAOUEN
- 3^{ème} : Marlène ADJIMAN
- 4^{ème} : Guillaume BOURDIN

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIO



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 061-200053866-20260402-D2026040-DE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 067

Délibération n°41/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Désignation des délégués communaux au sein du SIAEP Perche Sud

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein du SIAEP Perche Sud dont elle est membre.

Conformément aux statuts de ce syndicat, la commune de Perche en Nocé est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Conformément à la loi NOTRe, un membre à voix consultative par commune déléguée (Colonard-Corubert, Nocé, Saint Jean de la Forêt et Saint Aubin des Grois) siège également au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- **délégué titulaire : Guillaume BOURDIN**
- **délégué suppléant : Thierry CAVALIER**
- **membres à voix consultative :**
 - Madame Martine BIFFARD, pour la commune déléguée de Colonard-Corubert,
 - Monsieur Thierry CORBIN, pour la commune déléguée de Nocé,
 - Madame Françoise POUSSIN, pour la commune déléguée de Saint Aubin des Grois,
 - Monsieur Ludovic CHEVALLIER, pour la commune déléguée de Saint Jean de la Forêt.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



PP

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 061-200053866-20260402-D2026041-DE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 068

Délibération n°42/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : Désignation des délégués communaux au sein du syndicat mixte
du Parc Naturel régional du Perche**

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein du syndicat mixte du Parc Naturel régional du Perche dont elle est membre.

Conformément aux statuts de ce syndicat, la commune de Perche en Nocé est représentée par 2 délégués titulaires assistés de 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- 1^{er} délégué titulaire : Pascal PECCHIOLI
- 2^{ème} déléguée titulaire : Odile LUMBRERAS

- 1^{ère} délégué suppléant : Gilles DE BIASI
- 2^{ème} déléguée suppléante : Martine BIFFARD

délégués communaux au sein du Parc Naturel régional du Perche.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 061-200053866-20260402-D2026042-DE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 069

Délibération n°43/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistofi D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : Désignation des délégués communaux au sein de la commission locale
du Territoire d'énergie Orne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 septembre 1948 portant création du Syndicat Départemental des Collectivités
Électrifiées de l'Orne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-22-00001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte
« Territoire d'Énergie Orne » constitué par l'arrêté susnommé ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du
Te61 et la mise à jour de la liste des collectivités adhérentes ;

Vu les statuts du Territoire d'énergie Orne,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du
Territoire d'Énergie Orne,

Après en avoir délibéré, l'assemblée a désigné :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Mr NION Sébastien, conseiller municipal	Mr PECCHIOLI Pascal, maire

Et transmet la présente délibération au Président du Territoire Energie Orne (Te61).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 070

Délibération n°44/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Désignation d'un délégué « élu » au C. N.A.S.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué de la commune au Centre National d'Action Sociale (C.N.A.S.).

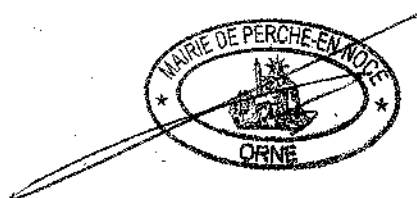
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne madame Martine BIFFARD déléguée « élu » au C.N.A.S.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le maire,

Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 071

Délibération n°45/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

**Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué
suppléant au sein de la commission de suivi du site de
l'installation de stockage de déchets non dangereux à
Colonard-Corubert**

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein de la commission de suivi du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux à Colonard-Corubert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Madame BIFFARD Martine, adjointe au maire comme représentante de la collectivité à la commission de suivi du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux à Colonard- Corubert	Monsieur Pascal PECCHIOLI, conseiller municipal comme représentante de la collectivité à la commission de suivi du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux à Colonard- Corubert

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 061-200053866-20260402-D2026045-DE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 072

Délibération n°46/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

**Désignation d'un représentant au sein de la commission
locale de l'eau chargé de la mise en œuvre du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin
de l'Huisne**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de désigner un représentant au sein de la commission locale de l'eau chargé de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de l'Huisne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :

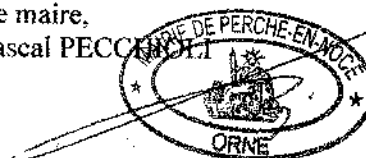
Monsieur Thierry CORBIN, 1^{er} adjoint, représentant communal au sein de cette commission.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le maire,

Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 073

Délibération n°47/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

Désignation d'un élu « correspondant Sécurité Routière »

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de
procéder à la désignation d'un élu « correspondant Sécurité Routière ».

Monsieur le Maire présente la candidature de monsieur Ludovic CHEVALLIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne monsieur Ludovic CHEVALLIER correspondant
Sécurité Routière.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le maire,

Pascal PECCHIOLI



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un
délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné
par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. et ce en application de l'article R421-1
du Code de justice administrative.*

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 074

Délibération n°48/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

Désignation d'un élu « correspondant Défense »

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de
procéder à la désignation d'un élu « correspondant Défense ».

Monsieur le Maire présente la candidature de monsieur Antoine DENIS-BERTIN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Antoine DENIS-BERTIN, correspondant Défense.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un
délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné
par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1*

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 075

Délibération n°49/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

Désignation d'un référent communal « forêt-bois »

Monsieur le Maire expose que les Collectivités Forestières Normandie (URCOFOR Normandie) ont demandé la désignation d'un référent communal « forêt-bois » et présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Pascal PECCHIOLI, référent communal « forêt-bois ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 076

Délibération n°50/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : renouvellement de la commission communale des impôts direct
suite aux élections municipales du 15 mars 2026 – Proposition d'une liste de personnes
appelées à siéger à cette commission**

Le conseil municipal,

Considérant l'article 1650 du code général des impôts qui prévoit la création d'une commission
communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune composée du maire ou d'un adjoint délégué,
président de la commission et de 8 commissaires titulaires et autant de suppléants dans les communes de plus
de 2 000 habitants,

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur
régional/départemental des finances publiques réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre
double, proposée sur délibération du conseil municipal,

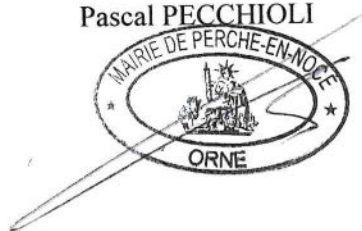
Propose la liste suivante de personnes appelées à siéger :

	Madame	ADJIMAN	Charlène	
	Madame	BIFFARD	Martine	
	Madame	BOUCAULT	Catherine	
	Monsieur	BOURDIN	Guillaume	
	Madame	BOUVIER	Odile	
	Madame	CANOINE-GUERIN	Roselyne	
	Monsieur	CAVALIER	Thierry	
	Madame	CHARTIER	Colette	
	Madame	CHAUVIERE	Patricia	
	Monsieur	CHEVALLIER	Ludovic	
	Monsieur	CHRISTOPHE	Patrick	
	Monsieur	CORBIN	Thierry	
	Monsieur	de BIASI	Gilles	
PERCHE EN NOCE	Madame	de CAFFARELLI	Julie	PP
	Monsieur	DENIS-BERTIN	Antoine	

Madame	DOMIEN-RIVIERE	Elodie
Madame	FRIGAULT	Delphine
Monsieur	HINGUE	Frédéric
Madame	GERMOND	Isabelle
Monsieur	GOUAULT	Philippe
Monsieur	GUILLAUME	Marin
Madame	JAMES JAOUEN	Peggy
Madame	KOUBA	Marianne
Monsieur	LENAERTS	Patrick
Monsieur	LOISEAU	Patrick
Madame	LUMBRERAS	Odile
Monsieur	MAY	Patrice
Monsieur	NION	Sébastien
Monsieur	PISTOLI	Daniel
Madame	POUSSIN	Françoise
Monsieur	QUINEAU	Didier
Monsieur	ROBIN	Michel

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2026 077

Délibération n°51/2026

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 24
- votants 24

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

26 mars 2026

Présents : M. Mme Adjiman M., Biffard M., Bourdin G., Bouvier O.,
Cavalier T., Chartier C., Chauvière P., Chevallier L., Christophe P.,
Corbin T., De Biasi G., De Caffarelli J., Denis-Bertin A., Domien-Rivière
E., Frigault D., James Jaouen P., Kouba M., Lenaerts P., Lumbreras O.,
Nion S., Pecchioli P., Pistoli D., Poussin F., Robin M.

Date d'affichage :

7 avril 2026

Absent : Hingue F.

Madame Julie DE CAFFARELLI a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Règlement intérieur du conseil municipal

Vu l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales qui stipule que l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

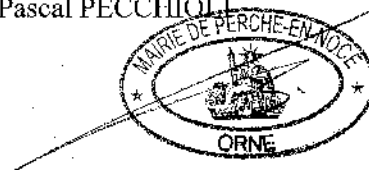
Vu le projet de règlement intérieur communiqué au préalable aux membres du conseil municipal et ajusté en séance.

Monsieur le Maire propose de voter le règlement intérieur ainsi ajusté à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, adopte le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.